



*Diagnostic de l'incidence des actions de
débroussaillage
Inventaire floristique
Rapport d'étape*

Date : juin 2008

Auteurs : Véronique BONNET et Gilles PACHE

La réalisation de ce travail a été soutenue financièrement par la Région Rhône-Alpes.

**Diagnostic de l'incidence des actions
de débroussaillage
Inventaire floristique
Rapport d'étape**

SOMMAIRE

I- CONTEXTE DE L'ETUDE.....	3
II- METHODOLOGIE.....	3
III- BILAN PROVISOIRE	4
IV- CONCLUSION	7

I- Contexte de l'étude

Les différents aménagements des zones humides, notamment de la deuxième moitié du XX^e siècle, ont profondément modifié le fonctionnement de nombreuses zones humides ; en particulier, les modifications de la profondeur moyenne des nappes et des durées de submersion, le drainage ou les modifications des pratiques agropastorales, ont entraîné une forte diminution des prairies humides par conversion à un usage agricole intensif ou par boisement spontané.

Cette fermeture du milieu a des conséquences tant sur la flore que sur la faune.

L'Entente Interdépartementale Ain, Isère, Rhône, Savoie pour la Démoustication (ci-après EID), pratique régulièrement des travaux de débroussaillage sur tout un ensemble de sites tant pour maintenir une structure herbacée que pour accéder à ces zones humides pour pouvoir les traiter.

Dans le cadre de sa politique environnementale en faveur de la biodiversité, la Région Rhône-Alpes a voulu évaluer plus précisément l'impact des travaux de débroussaillage effectués par l'EID sur la biodiversité au niveau de deux groupes indicateurs, les plantes et les papillons.

Le Conservatoire Botanique National Alpin a été retenu pour mener cette étude. Ce rapport intermédiaire présente l'état d'avancement des travaux au 11 juin 2008 pour la partie flore. Il n'est que partiel et incomplet car tous les sites retenus n'ont pas encore été échantillonnés à cette date et le deuxième passage sur l'ensemble des sites, prévu durant les mois de juillet et août, n'a bien évidemment pas encore eu lieu.

II- Méthodologie

Les zones humides étant très différentes entre elles selon les conditions topographiques, hydrologiques et en fonction du type de substrat, un panel de 10 sites, représentatifs de cette gamme de conditions, a été choisi après visites préalables de terrain. Le nombre et la largeur des layons débroussaillés ont aussi constitué des critères de sélection.

Sur chaque site, 5 ou 6 paires de placettes ont été choisies de manière à échantillonner les variations fines des conditions écologiques de chaque site.

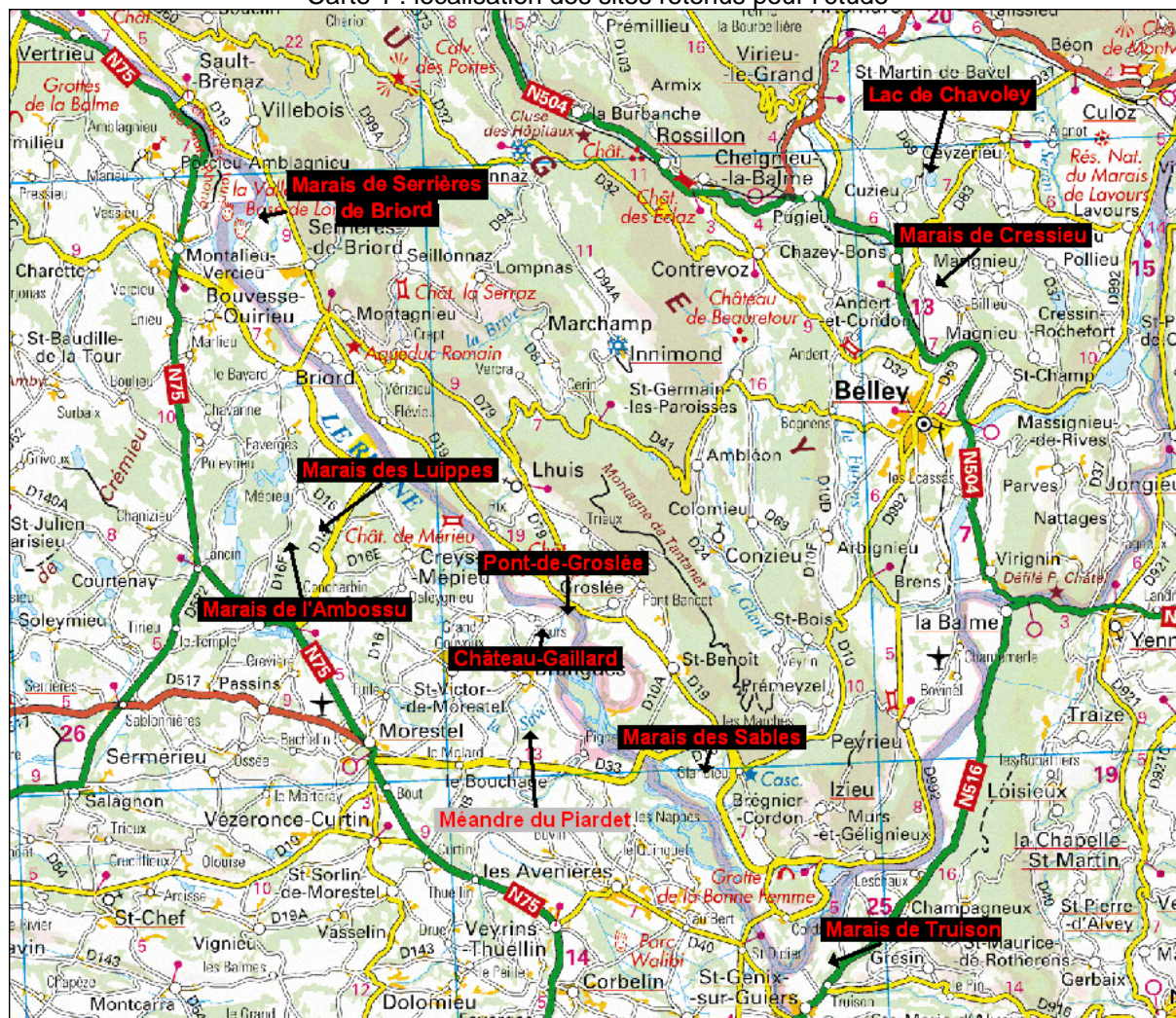
Chaque paire de placette comporte une placette débroussaillée et une non débroussaillée, dont la surface est comprise entre 10 et 30 m². Ces placettes sont le plus souvent contiguës, hormis pour le marais de Serrières-de-Briord où la zone broyée est vaste et constituée quasiment d'une seule grande parcelle. Les placettes ont été repérées au GPS.

Sur chaque placette, un relevé floristique est effectué en notant l'ensemble des plantes présentes au moment du passage et identifiables avec certitude. Il est complété par un deuxième passage plus tard en saison afin d'avoir des listes d'espèces aussi exhaustives que possible.

III- Bilan provisoire

Les sites retenus sont indiqués sur la carte 1 ci-dessous ; pour neuf sites, (ceux avec leur nom sur fond noir sur la carte) le choix est définitif, un site restant en balance (méandre du Piardet, sur fond gris sur la carte) car il semble favorable pour les papillons mais peu pour les plantes.

Carte 1 : localisation des sites retenus pour l'étude



A ce jour, un premier passage a été réalisé sur 8 d'entre eux. Pour trois de ces sites, les données d'une trentaine de relevés (15 en zones broyées, 15 en zones non broyées) ont déjà été saisies dans la base de données du Conservatoire. Elles sont résumées dans le tableau 1 ci-dessous.

Sans qu'il soit possible de tirer des conclusions fermes pour le moment, l'intérêt des layons paraît assez évident d'une manière globale.

Du point de vue de la richesse spécifique, la flore des layons est beaucoup plus riche. Sur les 98 espèces recensées, 59 n'ont été contactées que dans les zones broyées ; 29 se trouvent à la fois dans les zones broyées ou non ; 10 ne se rencontrent que dans les zones non broyées. Ce constat sera à nuancer dans le détail en fonction des conditions hydrologiques, des caractéristiques des layons, du stade de développement des ligneux.

Au niveau patrimonial l'impact des layons semble largement favorable pour le maintien des espèces patrimoniales, au moins celles des milieux ouverts ; ceci est particulièrement frappant pour le grand site du marais de Serrières-de-Briord. Sur les 8 espèces protégées identifiées, 7 ne se rencontrent que dans les zones broyées, la huitième étant commune aux zones broyées et non broyées.

Tableau 1 : nombre de présence des espèces (première colonne) inventoriées dans les trente relevés déjà effectués et saisis dans la base de donnée du CBNA dans les zones non broyées (deuxième colonne) ou broyées (troisième colonne). Les espèces sont triées dans l'ordre suivant : espèces présentes uniquement dans les zones broyées, espèces présentes dans les zones broyées et non broyées, espèces présentes uniquement dans les zones non broyées. Les espèces surlignées en jaune sont protégées.

Nom latin de l'espèce	Nb de présence dans les zones non broyées	Nb de présence dans les zones broyées
Agrostis stolonifera L.		3
Alisma plantago-aquatica L. ®A. plantago ⁻		1
Allium angulosum L.		2
Allium scorodoprasum L. subsp. scorodoprasum		1
Angelica sylvestris L.		3
Arabis hirsuta (L.) Scop.		1
Brachypodium sylvaticum (Hudson) P. Beauv.		1
Caltha palustris L.		2
Cardamine pratensis L.		1
Carex acuta L.		1
Carex acutiformis Ehrh.		1
Carex cuprina (Sandor ex Heuffel) Nendtwich ex A. K		2
Carex flacca Schreber		1
Carex hostiana DC.		1
Carex lasiocarpa Ehrh.		1
Carex panicea L.		5
Carex paniculata L.		1
Carex pseudocyperus L.		1
Carex remota L.		1
Carex tomentosa L.		1
Carex vesicaria L.		3
Carex viridula Michaux subsp. brachyrrhyncha (Celak.) B. Schmid var.		2
Elatior (Schlecht.) Crins		
Centaurea jacea L.		1
Cirsium palustre (L.) Scop.		2
Cirsium vulgare (Savi) Ten.		1
Daucus carota L.		1
Eleocharis palustris (L.) Roemer & Schultes		2
Equisetum fluviatile L.		1
Equisetum palustre L.		1
Euphorbia palustris L.		1
Festuca arundinacea Schreber subsp. arundinacea		2
Filipendula ulmaria (L.) Maxim.		5
Filipendula vulgaris Moench		1
Galium mollugo L. subsp. erectum Syme		1
Galium uliginosum L.		1
Genista tinctoria L.		1

Nom latin de l'espèce	Nb de présence dans les zones non broyées	Nb de présence dans les zones broyées
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fries		1
<i>Inula salicina</i> L.		1
<i>Juncus inflexus</i> L.		2
<i>Lathyrus palustris</i> L. subsp. <i>palustris</i>		3
<i>Lycopus europaeus</i> L.		1
<i>Lysimachia nummularia</i> L.		3
<i>Plantago lanceolata</i> L.		2
<i>Poa trivialis</i> L.		3
<i>Quercus robur</i> L.		1
<i>Ranunculus flammula</i> L.		1
<i>Ranunculus repens</i> L.		2
<i>Salix repens</i> L.		1
<i>Scutellaria galericulata</i> L.		1
<i>Senecio paludosus</i> L.		1
<i>Succisa pratensis</i> Moench		2
<i>Symphytum officinale</i> L.		1
<i>Taraxacum officinale</i> Weber		2
<i>Taraxacum palustre</i> (Lyons) Symons gr.		1
<i>Thalictrum flavum</i> L.		5
<i>Thysselinum palustre</i> (L.) Hoffm.		3
<i>Valeriana officinalis</i> L.		2
<i>Vicia cracca</i> L.		1
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.		1
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	3	2
<i>Carex appropinquata</i> Schumacher	1	1
<i>Carex elata</i> All. subsp. <i>elata</i>	2	6
<i>Carex hirta</i> L.	1	2
<i>Carex riparia</i> Curtis	1	3
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl	1	2
<i>Cornus sanguinea</i> L.	4	2
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	3	1
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	1	4
<i>Frangula alnus</i> Miller	4	3
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	3	2
<i>Galium palustre</i> L.	1	7
<i>Humulus lupulus</i> L.	3	1
<i>Iris pseudacorus</i> L.	2	5
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	3	1
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	2	6
<i>Lythrum salicaria</i> L.	2	6
<i>Mentha aquatica</i> L.	1	4
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench subsp. <i>arundinacea</i> (Schrank) K. Richter	1	1
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	1	3
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	5	5
<i>Potentilla reptans</i> L.	2	7
<i>Prunus spinosa</i> L.	3	2
<i>Rubus caesius</i> L.	6	4
<i>Salix cinerea</i> L.	3	2
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	1	4

Nom latin de l'espèce	Nb de présence dans les zones non broyées	Nb de présence dans les zones broyées
<i>Stachys palustris</i> L.	1	1
<i>Tamus communis</i> L.	1	1
<i>Viburnum opulus</i> L.	4	1
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	2	
<i>Equisetum hyemale</i> L.	1	
<i>Evonymus europaeus</i> L.	1	
<i>Galium palustre</i> L. subsp. <i>elongatum</i> (C. Presl) Lange	2	
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	1	
<i>Salix alba</i> L.	1	
<i>Salix caprea</i> L.	1	
<i>Salix purpurea</i> L.	3	
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	1	
<i>Ulmus minor</i> Miller	3	

IV- Conclusion

L'étude de l'impact du broyage en zone humide sur la flore est bien engagée. Neuf des dix sites sont à ce jour définitivement choisis. Pour huit d'entre eux, un premier passage d'inventaire floristique a déjà été effectué.

Le maintien de zones ouvertes par broyage au sein de zones humides paraît tout à fait favorable à la flore, tant du point de vue de la diversité que l'intérêt patrimonial.